

LES 24 HEURES DE LAGARDE FIMARCON

RÉGLEMENT

MODIFICATIONS IMPORTANTES DU AU COVID 19 EN ENCADRÉ ET EN ROUGE CE QUI CHANGE

La covid restant une source de questionnement pour l'organisation et le bon déroulement des 24 heures de Lagarde et pour tenter de les maintenir sans subir pour autant les directives de la FFA nous avons décidé d'en modifier les règles et sa conception.

Article 1. L'ÉPREUVE

Les 24 HEURES DE LAGARDE FIMARCON sont organisées par l'association PatRun Organisation. C'est une épreuve pédestre ouverte aux marcheurs et aux coureurs, aux femmes et aux hommes à partir de 18 ans pour les relais et 20 ans en individuel. L'épreuve est à allure libre, aucune qualification n'est exigée. Elle se déroule sur un circuit goudronné de 5,2 km (mesures Openrunner) sur des routes de campagne.

Les formules proposées : 24 – 12 – 6 heures en individuel ou en relais de 4 athlètes,

Date de l'épreuve les samedi 17 et dimanche 18 octobre 2020

Horaires des courses

24 heures individuel et relais : Départ 10 heures le samedi. Arrivée 10 heures le dimanche

12 heures individuel et relais : Départ 22 heures le samedi. Arrivée 10 heures le dimanche

6 heures individuel et relais : Départ 12 heures le samedi. Arrivée 18 heures le samedi

L'épreuve ne sera donc pas officielle et limitée à 99 participants tous formats confondus : 24, 12, 6 heures individuel et relais, ce qui en résulte et c'est **IMPORTANT, IL N'Y AURA PAS DE CLASSEMENT, SEUL SERA PRÉCISÉ LE KILOMÉTRAGE EFFECTUÉ PAR CHAQUE OU PAR ÉQUIPE. IL EST IMPORTANT DE BIEN PRENDRE EN COMPTE CET ÉTAT DE FAIT, LA MANIFESTATION EST LA RÉUNION DE COUREURS SOUHAITANT PARTAGER UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ ET SPORTIF.**

Article 2. INSCRIPTION

Les inscriptions seront clôturées le 10 octobre 2020. A partir du 1er octobre elles seront majorées.

Un minimum de 50 participants au 30 septembre 2020 est demandé pour le maintien de la manifestation.

COUREURS ET MARCHEURS PEUVENT S'INSCRIRE MAIS IL N'Y AURA PAS DE DISTINCTION DE DISCIPLINE.

Le montant des inscriptions se décline de la manière suivante :

| | Individuel | Relais X 4 | Majoration au 1er oct Individuel | Majoration au 1er oct Relais X 4 |
|------|------------|----------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 24 H | 47,00 € | 38,00 € / PERS | 57,00 € | 48,00 € / PERS |
| 12 H | 37,00 € | 28,00 € / PERS | 47,00 € | 38,00 € / PERS |
| 6 H | 27,00 € | 18,00 € / PERS | 37,00 € | 18,00 € / PERS |

Le montant de l'inscription comprend, le dossard, le ravitaillement, le suivi informatique, un cadeau souvenir pour les finishers.

Chaque athlète souhaitant postuler à un dossard des *24 HEURES DE LAGARDE FIMARCON* devra envoyer le dossier d'engagement complet à télécharger, ou en faire la demande sur patrun.organisation@gmail.com

Les concurrents ayant déposé leur dossier d'inscription complet seront validés en priorité. Le certificat médical, le règlement de l'épreuve signé, le bulletin d'inscription et le règlement.

IMPORTANT : INSCRIPTION LIMITÉE À 99 ATHLÈTES

Article 3. RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICAT MÉDICAL

Les inscriptions sont ouvertes aux coureurs et marcheurs licenciés et non licenciés né(es) en 2000 et avant. Les licenciés FFA, UFOLEP, FSCF, FSGT doivent joindre une photocopie de leur licence sportive pour la saison 2019/2020 (avec mention de non contre indication de la pratique du sport ou de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition pour les licenciés UFOLEP, FSCF, FSGT. Les non licenciés ou autre fédération doivent joindre un certificat médical (ou sa copie conforme) de non contre indication à la pratique du sport ou de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an.

Article 4. DÉROULEMENT

Retrait des dossards sur le lieu de la course **Place principale de Lagarde Fimarcon 32700 GERS**
Pour les 24 heures le samedi de 8h à 9h30 / Pour les 12 heures le samedi de 20h à 11h30 / Pour les 6 heures le samedi de 10h à 11h30 le jour de la course dans la salle municipale de Lagarde Fimarcon sur la place principale. Le suivi de l'épreuve se fait par puces informatiques avec une information permanente sur écran de l'évolution de la course, nombres de tours, Les ravitaillements sont assurés par l'organisation, ils sont adaptés pour ce genre d'épreuve. Les ravitaillements personnels sont autorisés, un emplacement leur sera réservé. Les changements de relais sont à convenance dans une zone prévue à cet effet (minimum 1 tour de circuit).

Les accompagnateurs à pied, à vélo ou autres sont interdits, les participants accompagnés seront sanctionnés de 2 tours de pénalité et disqualifiés à la seconde récidive.

Durant la nuit une lampe frontale et un gilet sont obligatoire.

Article 5. ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Pour celles et ceux qui viendront la veille sur le site de la course ils pourront monter leur tente ou stationner leur camping car sur la place du village (espace de verdure). Vous trouverez aussi des hôtels et des chambres d'hôtes dans les environs.

Le repas prévu en fin de course est remplacé par une restauration à emporter qui pourra être consommé sur des tables éparpillés sur la place du village. La restauration est gratuite pour les coureurs et payante (11 euros) pour les accompagnateurs.

Équipements sanitaires, seules des toilettes seront disponibles, pas de douches ni de vestiaires collectifs pendant la durée de l'épreuve. Les concurrents sont invités à prendre toutes précautions pour prévenir des pertes ou vols de matériel. L'organisation ne sera retenue responsable ni de vol, ni de casse.

Article 6. LITIGES ET ABANDON

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent dans un mauvais état de

santé et d'exclure un concurrent ayant fait preuve d'incivilité envers un bénévole ou toutes autres personnes de l'encadrement, aussi tout participant pour mauvais comportement envers autrui, discourtoisie, imprudence, ne respectant pas le code de la route.

Il est interdit de jeter bouteilles, papiers, tubes de gel vide et tout autres détritrus sur la voie publique.

Aussi l'organisation vous demande d'être attentif et prudent. L'épreuve a lieu dans un environnement ouvert à la circulation. Ayez le réflexe citoyen.

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels et ses décisions seront sans appel.

Article 7. RÉCOMPENSES

Les athlètes finishers recevront une médaille à l'issue de la manifestation et un t-shirt « finishers » par envoi postal quelques jours plus tard sous condition d'avoir communiqué sa taille. Celle ci devra nous être fournie à l'issue de la journée (bien sûr nous vous le rappellerons), toutefois tout oubli sera irréversible.

Article 8. ANNULATION D'ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel ferme et définitif et afin d'éviter toute contestation, aucune demande d'annulation d'engagement ne pourra être exprimée, ni être remboursé sauf cas de force majeure et sous arbitrage de l'organisation. La demande devra parvenir par courrier recommandé.

Article 9. RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite à la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas, d'accident ou de défaillance suite à un mauvais état de santé du participant. D'accident provoqué ou subit consécutif au non-respect du code de la route (respectez et faites respecter le code de la route). Des consignes données par les organisateurs dans le règlement, et lors du briefing ou par le service médical présent sur le parcours. De perte ou de vol d'objets ou de matériel.

Une assistance médicale sera assurée par la FÉDÉDÉRATION DES SECOURISTES FRANÇAIS DE LA CROIX BLANCHE

Article 10. UTILISATION D'IMAGE.

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéos réalisés pendant les « 24 HEURES DE LAGARDE FIMARCON' » dans le but de promouvoir l'épreuve. En vous inscrivant à celle-ci vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voir de ses partenaires) pour une durée limitée à cinq ans.

Article 11. DROIT DE L'ORGANISATION

L'association PatRun Organisation se donne le droit de modifier le parcours et les règles en fonctions des aléas qui pourraient survenir pendant l'épreuve. De suspendre ou d'annuler celle-ci pendant son déroulement si des événements imprévus ou un cas de force majeure pouvaient surgir. Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Un minimum de 50 participants au 30 septembre 2020 étant demandé pour le maintien de la manifestation. En cas d'annulation pour manque de concurrents ou indépendante de notre volonté les inscriptions seront remboursées à 50% de leur montant et des options choisies (une partie étant engagée dans la mise en place de l'épreuve). Pour les désistements aucun remboursement ne pourra être prétendu.

Article 12. COVID

Le port du masque sera obligatoire pendant le briefing, les participants seront réunis sur la place du village par groupe de 10 conforme à la distanciation sociale établie, gouvernementale et municipale. La course se fera sans masque mais toujours dans le respect de cette même distanciation. Le masque gardera ses droits pour les accompagnants, les membres organisateurs présent sur la zone logistique.

Chaque individu prends conscience de sa venue à ses risques et périls sur les lieux et est seul responsable de ses actes, il ne pourra donc pas, lui ou ses ayants droits mettre en cause l'organisation si un incident, accident, problème de santé y compris une contamination de la Covid survenait.

Article 13. ACCEPTATION

Chaque concurrent inscrit aux *24 HEURES DE LAGARDE FIMARCON*, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sans restriction.

Contact des responsables de course :
Fabienne Malandain (directrice de course) 06 85 20 30 88
Patrick Malandain 07 68 34 44 20
mail : patrun.organisation@gmail.com

J'adhère et je m'engage : (NOM , PRENOM).....

Date :

Signature :

A joindre au bulletin d'inscription : Patrick MALANDAIN, Association PatRun Organisation
et à renvoyer à l'adresse suivante : 22 Route de Saint Martin du manoir 76290 Montivilliers

PatRun
Organisation